

COMMUNIQUE

N° 009 /DG/DAP/DAPD/SDASR/SA/CAMTEL DU 05 AVR 2024

Portant annulation de l'Appel à candidatures n°2024/01/AC/DG/DAP/DAPD/SDASR/SA/CAMTEL du 04/01/2024 pour le recrutement des avocats et/ou conseils juridiques en vue de la défense des intérêts de la Cameroon Telecommunications (CAMTEL) sur toute l'étendue du territoire.

Le Directeur Général de la Cameroon Telecommunications (CAMTEL) communique :

Par décision N° 008 /DG/DAP/DAPD/SDASR/SA du 05 AVR 2024 l'appel à candidatures n°2024/01/AC/DG/DAP/DAPD/SDASR/SA/CAMTEL du 04/01/2024 pour le recrutement des avocats et/ou conseils juridiques en vue de la défense des intérêts de la Cameroon Telecommunications (CAMTEL) sur toute l'étendue du territoire est, à compter de la date de signature de la présente décision annulé du fait du recrutement par une même procédure des avocats agissant en qualité de personne physique et ceux agissant comme personnes morales.

Par ailleurs, chaque candidat est prié de passer retirer ses offres, sous quinzaine, dès publication du présent communiqué. Passé ce délai, ces offres seront détruites, sans qu'il ait lieu à réclamation.

Le présent communiqué sera publié partout où besoin sera.

Ampliatiions :

- PCA/CAMTEL ;
- CRRMPC/ARMP ;
- Intéressés ;
- Archives.

Yaoundé, le 05 AVR 2024

LE DIRECTEUR GENERAL



*Mme Judith Yah Sunday
épse Achidi*